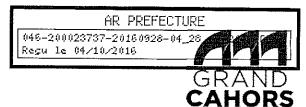
Délibération n° 4



Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures Commune de Tour de Faure—Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure --Salle des fêtes

Etaient présents :

52 titulaires dont 8 possédant une procuration

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,

9 suppléants

TITULAIRES:

ARCAMBAL BOISSIERES

BOISSIERES M. PARNAUDEAU Willy,
CABRERETS M. SEGOND Dominique,

CABRERETS M. SEGOND Dominique,
CAHORS M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU

Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE

Brigitte,

CAILLAC M. TILLOU José,
CALAMANE M. DUJOL Jean-Paul,

CATUS M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,

CIEURAC M. PEYRUS Guy,

CRAYSSAC M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),

DOUELLE M. TREIL Jean,

ESPERE M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette, FRANCOULES M. GUILLEMOT Jean-Luc,

GIGOUZAC M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),

LABASTIDE MARNHAC M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE

Marie),

LAMAGDELAINE Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,

LAROQUE DES ARCS M. NOUAILLES Serge,

LE MONTAT M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

LES JUNIES Mme SIMON-PICQUET Agnès,
LHERM M. REIX Jean-Albert,
MECHMONT M. PRADDAUDE Jean-Paul,

MERCUES M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES

Bénédicte),

MONTGESTY M. GALTHIE Jean-Noël, NUZEJOULS Mme DESSERTAINE Brigitte,

PRADINES M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE
M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),

TRESPOUX-RASSIELS M. LAVAUR Pascal, VALROUFIE M. ANNES Jean-Pierre,

- SUPPLEANTS:

BOUZIES Mme MARMIESSE Yvette,
CAILLAC M. MARTIN Caroline,
COURS M. MOLESIN Jean-Pierre,

FONTANES M. PLANAVERGNE Jean-François, LAROQUE DES ARCS M. BONNEMERE Jean-Claude, LHERM Mme SALANIE Jacqueline,

MONTGESTY M. LEFEBVRE Jean-Yves,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Etaient excusés ou absents :

25 titulaires

BOUZIES

M. RAFFY Gilles,

CAHORS

Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES

Isabelle,

COURS

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. FOURNIER Christian,

CRAYSSAC DOUELLE FONTANES

Mme LANES Bénédicte, Mme VALETTE Roselyne, M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE DU VERT LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MAXOU

M. VIVIER Jean-Luc,

MERCUES

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,

TRESPOUX-RASSIELS

M. DIOT Fabrice,

VERS

M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOISSIERES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES

Mme GARRIGOU Isabelle, M. PAULIN Peter, M. FAURE Jean-Pierre, M. GARD Michel, M. COMBET Gil, M. OUVRARD François, Mme SOLIVERES Hélène, M. BARDINA Fabien,

MAXOU MECHMONT NUZEJOULS PONTCIRQ ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS M. BARDINA Fablen,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,

ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE

M. BERNIOT Pierre-Jacques, M. BONNET Frédéric, M. NICOLAON Patrick,

VERS Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

M. DESROQUES Alain,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Finances

Objet: Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) - Fixation du coefficient multiplicateur

A été adopté à la majorité

2 contres: Mme RIVIERE et M. MAFFRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 28 septembre 2016 Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège LAYRISSE

Service: Finances

Objet: Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) - Fixation du coefficient multiplicateur

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la TASCOM est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sur le territoire desquels est situé l'établissement imposable.

Le 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi de finance 2010 n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 permet aux communes et aux EPCI à fiscalité propre qui perçoivent la TASCOM d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2. Toutefois, l'évolution de ce coefficient ne peut dépasser 0,05 point par année fiscale.

Par délibération en date du 15 septembre 2015, le coefficient a été fixé à 1,10 pour l'année 2016. Il convient aujourd'hui de fixer le coefficient pour l'année 2017.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De fixer le coefficient multiplicateur à 1,15.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

5.16